

# Dynamique de la Justice du Christ et de la Vie eschatologique dans la pensée Paulinienne

---

Face à la problématique de la culpabilité à cause de notre péché au sein de la vie chrétienne, plusieurs réponses ayant attiré à l'œuvre du Christ ont été proposées au cours de l'histoire de la théologie. Depuis la réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, nous avons pu observer qu'une des réponses privilégiées était la doctrine de la *justification par la foi*. Plus précisément, la valeur inestimable de la justice parfaite du Christ qui est imputée à celui qui place sa confiance en Christ seul à la gloire de Dieu seul. Une telle réponse est juste et saine pour le chrétien qui fait face à la culpabilité, car elle le pousse à tourner ses regards vers ce que le Christ a accompli pour lui. Cependant, si nous nous arrêtons à une compréhension exclusivement objective, en considérant uniquement le plan *pénal* de ce que Christ a fait, nous risquons de perdre de vue le cœur même de cette doctrine, d'où elle tire toute sa puissance : *l'union au Christ ressuscité*. En effet, lorsque nous nous penchons plus spécifiquement sur le corpus paulinien, il est important de se rappeler que, pour Paul, la « sotériologie est eschatologie »<sup>1</sup> de telle sorte que dans sa sotériologie, nous ne pouvons séparer *les différents actes de Dieu* qui sont à l'origine de notre salut de leur aboutissement eschatologique, c'est à dire que le Christ soit devenu un « esprit vivifiant »<sup>2</sup> à sa résurrection. Ainsi, il nous faut veiller à ce que notre sotériologie ne soit pas déconnectée de l'eschatologie : une eschatologie qui prend ses racines dans la genèse, puis dont les contours se dessinent au fur et à mesure des alliances que Dieu fit avec son peuple et des paroles qu'il lui donna par l'intermédiaire de ses prophètes, et dont Christ en était la *substance* et l'accomplissement *par excellence*.

C'est ce lien organique entre justification et eschatologie que nous nous proposons d'étudier tout au long de cet article. Dans une première partie, nous étudierons succinctement la problématique anthropologique du péché et la vision biblique de la Justice de Dieu et de la Vie au vu de cette problématique dans le plan de la rédemption. Puis, dans une deuxième partie, nous essaierons de comprendre quelle dynamique unit cette Justice et cette Vie, et plus spécifiquement au sein du paradigme fondamental de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Dans une troisième partie, nous nous tournerons vers l'application de ce paradigme pour le salut de l'homme qui se manifeste dans sa *nouvelle vie*. Enfin, nous concluons sur les dimensions pastorales importantes qu'implique une telle dynamique au sein de la vie chrétienne.

## 1) L'homme face à la Justice et la Vie de Dieu :

### a. Le problème du péché :

Pour bien saisir la profondeur et la richesse d'une solution donnée à un problème posé, il convient avant tout d'avoir une bonne compréhension de ce dernier. En effet, beaucoup d'incohérences dans la compréhension du Salut offert par Dieu peuvent être évitées lorsque nous saisissons l'ampleur du problème inhérent à l'homme naturel, à savoir son péché. Lorsque Dieu créa le monde et tout ce qu'il contient, tout était *très bon*<sup>3</sup>, il était exempt de toutes mauvaises choses. Dieu avait confié l'intendance du jardin à Adam et Eve, alors créés à son image, en leur ordonnant de le garder et de l'étendre. Ils reçurent ainsi un *mandat créationnel* dont la visée ultime était que la gloire de Dieu puisse s'étendre au fur et à mesure qu'ils peuplèrent un jardin dont les limites s'étendraient de plus en plus. Ce mandat s'inscrivait au sein d'une alliance<sup>4</sup> entre le Créateur et sa créature dont le seul impératif éthique stipulé fut de ne pas manger du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, et dont

---

<sup>1</sup> R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers (1978), p138

<sup>2</sup> 1 Cor 15 :45

<sup>3</sup> Gen 1 :31

<sup>4</sup> « Le créateur est donc à l'origine d'une alliance avec l'homme, dont la portée est universelle. C'est dans l'obéissance active à Dieu que la créature pourra connaître la plénitude de la vie. Cette alliance, Dieu la conclut avec Adam, tête de la race humaine (Rom5 :12-21). L'être humain est une créature, il est donc dépendant du Créateur. Cependant, il est aussi un être personnel, créé à l'image de son Ultime Vis-à-vis. Il a reçu une tâche particulière au sein du jardin d'Eden, le mandat culturel : en communion avec Dieu, il est appelé à gérer, dans un esprit de reconnaissance, la création. » (P. Berthoud, *En quête de nos origines*, Excelsis, 2008, p223)

l'observance de ce dernier aurait eu comme issue une bénédiction eschatologique. En effet Beale souligne à juste titre que le texte de 1 Cor 15 :45 est « peut-être le texte biblique prééminent qui attesterait d'une existence eschatologique postérieure comme but final de l'Adam pré-lapsaire : « C'est pourquoi il est écrit : Le premier homme, Adam, devint un être vivant. Le dernier Adam est devenu un esprit vivifiant. » (1 Cor 15 :45). Ici, le premier Adam, dans sa condition pré-lapsaire et sans péché est contrasté avec le dernier Adam dans sa condition glorieuse de résurrection. Remarquablement, Paul ne souligne pas un contraste avec le premier Adam, dans sa condition post-lapsaire corrompible d'homme pécheur, mais plutôt avec sa condition pré-lapsaire sans péché telle qu'elle est énoncée en Gen 2 :7 (« Adam devint une âme vivante »), et il conclut que même cette condition pré-lapsaire était insuffisante pour « hériter le royaume de Dieu » (1 Cor 15 :50) »<sup>5</sup>. Et ceci, de sorte que « même si Adam n'avait pas péché, son existence pré-lapsaire avait besoin d'être transformée, à un certain climax, en une existence glorieuse irréversible, une existence que Paul identifie avec celle du Christ ressuscité. Ainsi, Paul avait compris qu'Adam aurait été récompensé<sup>6</sup> avec un corps glorieux incorruptible s'il eut été resté fidèle. Bien sûr, une telle transformation aurait nécessité que l'âme ou l'esprit d'Adam devienne moralement incorruptible (c'est-à-dire, qu'il aurait été incapable de pécher). »<sup>7</sup>. Nous pouvons alors souligner que la présence de l'arbre de la vie et de l'arbre de la connaissance du bien et du mal dans le jardin, associés à ce commandement divin donné à l'homme de ne pas toucher au deuxième afin de ne pas mourir, démontre clairement que les réalités de vie et de mort, et la condition morale de la personne concernée étaient toutes deux liées dès les origines de l'humanité, et cela au sein d'une alliance qui liait la créature à son Créateur. Cette dynamique originelle Vie/Ethique sera malheureusement confirmée lors de la chute. Car c'est bien en désobéissant à Dieu, en voulant placer leur désir et volonté au-dessus du juste et bon commandement de Dieu (qui savait ce qui était *bien et mal* pour eux), qu'Adam et Eve, alors devenus pécheurs, moururent. C'est en déshonorant la gloire et la justice de leur créateur qu'ils reçurent la juste condamnation de la mort et furent irrémédiablement séparés de Celui qui est la Source de la Vie. Cette mort (autant physique que spirituelle), qui entra dans le monde à cause de la faute d'un seul<sup>8</sup>, fut l'expression du juste jugement de Dieu. Ainsi, nous pouvons voir que la promesse d'une plénitude de vie était reliée avec l'attitude de l'homme face à la Gloire de son Créateur, et il n'est pas insensé de voir dans cette *arbre de vie* une figure de l'œuvre *médiateuriale* du Christ comme le souligne très justement Calvin : « Au reste, je reçois bien ce que certains Pères ont enseigné, comme St Augustin et Eucherius, que l'arbre de vie a été la figure du Christ en tant que Parole éternelle de Dieu ; et même un arbre n'a pu être autrement le signe de la vie qu'en le figurant. Car il faut retenir ce qui est écrit au premier chapitre de Saint Jean : que la vie de toutes choses a été enclose en la parole et principalement celle des hommes, qui est conjointe avec la raison et l'intelligence. Adam a donc été averti par ce signe de ne s'attribuer rien comme propre, afin qu'il dépendit totalement du Fils de Dieu et ne cherchât la vie qu'en lui. »<sup>9</sup>. De cette claire compréhension biblique de nos origines, nous pouvons alors saisir que le problème de l'homme est double :

- Du point de vue du Créateur, il est *coupable* du plus grand outrage à cause de son blasphème de la Gloire de Dieu, en ayant voulu placer son désir d'une autonomie illusoire et gangreneuse au-dessus de la volonté *parfaite et agréable* de son Créateur. Face à cela, Dieu condamne justement cette *injustice manifeste* au sein du couple primordial.
- Du point de vue de l'homme, sa volonté et tout son être sont dorénavant asservis à la corruption du péché. La mort<sup>10</sup> étant ainsi l'expérience humaine de la réalité de la déclaration du jugement Divin. L'homme est dorénavant sous l'emprise du péché. Cette *domination du*

<sup>5</sup> G.K. Beale, *A New Testament Biblical Theology*, Apollos (2011), p44

<sup>6</sup> « The essence of this reward was an irreversible and eternal incorruptibility of physical and spiritual life, which would be lived in a incorruptible cosmos that was free from any evil or sinful threat » (*Ibid*, p478)

<sup>7</sup> *Ibid*, p45.

<sup>8</sup> Rom 5 :12-21

<sup>9</sup> Jean Calvin, *Commentaires Bibliques, Le Livre de la Genèse*, chapitre II, § 9

<sup>10</sup> Autant la mort physique que la mort spirituelle qui se manifestent par une marche continue dans les ténèbres. Cette dernière est aussi une manifestation du jugement divin car, « comme ils n'ont pas jugé bon d'avoir la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à une mentalité réprouvée, pour commettre des choses indignes ; ils sont remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de perfidie ; pleins d'envie, de meurtre, de discorde, de fraude, de vice (...) » (Rom 1 :28-29).

*péché* sera alors rendue plus *manifeste et intensifiée* lors du don de la loi à son peuple<sup>11</sup>, de telle sorte que Paul utilisera l'expression d'être « sous la loi » comme le raccourci anthropologique pour désigner cette domination du péché dans la vie de l'homme<sup>12</sup>.

Nous pouvons ainsi résumer le cœur de la problématique anthropologique comme étant double (un duo inséparable et relié de façon organique) : un côté objectif statutaire (coupable aux yeux de Dieu) et un côté subjectif (esclavage au péché, corruption du corps et enfer). Et c'est à ce double problème que le plan rédempteur de Dieu accompli en Jésus-Christ répond. Cette *réponse* divine manifesterait donc nécessairement et pleinement la justice et la vie de Dieu dont l'homme est devenu étranger et rebelle.

Comprendre cette réponse nécessite aussi que nous puissions avoir une bonne compréhension des termes qui la composent, à savoir des termes « justice » et « vie ». L'espace limité de ce devoir ne nous permet pas de pouvoir expliquer de façon exhaustive ces deux termes au sein de la révélation biblique, cependant nous allons essayer de dégager deux définitions.

b. La justice de Dieu :

De façon caricaturale, nous pourrions dire qu'il existe autant de définitions du terme que de théologiens. En effet, dans l'histoire de la théologie, la question de la compréhension de la justice de Dieu a toujours été un locus de recherches privilégiées. Tout d'abord, dans le cadre de ce devoir, nous désirons focaliser notre attention sur l'expression « justice de Dieu » dans le cadre sotériologique de sa dynamique, comme en parle Paul en Phil 3 :8-9, ou en Gal 3 :21:

« Et même je considère tout comme une perte à cause de l'excellence de la connaissance du Christ-Jésus, mon Seigneur. A cause de lui, j'ai accepté de tout perdre, et je considère tout comme des ordures, afin de gagner Christ, et d'être trouvé en lui, non avec une justice qui serait la mienne et qui viendrait de la loi, mais avec la justice qui est (obtenue) par la foi en Christ, *une justice provenant de Dieu et fondée sur la foi* [τὴν ἐκ θεοῦ δικαιοσύνην ἐπὶ τῇ πίστει]. » (Phil 3 :8-9)

« S'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi [ὄντως ἐκ νόμου ἂν ἦν ἡ δικαιοσύνη]. » (Gal 3 :21)

C'est en effet l'œuvre du Christ qui nous permet de comprendre ce qu'est la justice de Dieu. Christ nous a révélé le Père, non seulement dans ce qu'il a dit, mais aussi dans ce qu'il a fait et enduré dans sa mort et sa résurrection. Ainsi, cette justice de Dieu que nous recevons au travers de la foi répond nécessairement au problème de notre chef d'inculpation aux yeux de Dieu, tout en témoignant du caractère *juste* de Dieu. C'est ainsi une justice que nous recevons et qui satisfait en tout point les exigences normatives qui constituent le *caractère juste* de Dieu dans son essence. Ainsi, dans la rédemption offerte en Christ, la justice que nous recevons est en adéquation parfaite et totale avec *cette justice et cette équité qui sont la base du trône de Dieu*<sup>13</sup>. La justice de Dieu, à l'égard du croyant, se manifesta dans l'histoire de l'homme, à la fois par la condamnation de son péché en la mort du Christ et aussi par la justice que nous recevons qui n'est autre que la justice de Christ : c'est le don de Sa justice qui nous permet d'être reconnus justes aux yeux de Dieu<sup>14</sup>. Il est ainsi juste de dire que « la justice de Dieu est alors le caractère de Dieu *incarné et mis en action* dans son action salvatrice, action qui se manifeste par la vindication (pour Israël et le juste) et la condamnation (pour le monde païen et

<sup>11</sup> Rom 7 :7-13

<sup>12</sup> « As therefore, "to be "under the law" and "to be under sin" are synonymous denotations of the state of death and slavery of life outside Christ, so the dying of Christ for the Church signifies having died for or to the law, having escaped from its killing power. » (H. Ridderbos, *Paul : An outline of his theology*, Eerdmans (1975), p. 210)

<sup>13</sup> Ps 97 :2

<sup>14</sup> Il est très intéressant de noter le parallélisme que Paul établit en Rom 5:17-19 entre les expressions « τῆς δωρεᾶς τῆς δικαιοσύνης », « ἐνὸς δικαιομάτου » et « τῆς ὑπακοῆς τοῦ ἐνὸς » qui sont à la source même de la justification du croyant et qui établissent clairement que notre statut de « juste » que nous recevons lors de notre rédemption en Christ se fonde sur la seule et unique justice du Christ qui nous est imputée au moyen de la foi dans notre union et communion au Christ ressuscité lui-même.

le méchant). »<sup>15</sup>. Christ est ainsi celui qui a vécu de façon paradoxale ces deux aspects de la manifestation de la justice de Dieu : il est celui qui a reçu la condamnation à notre place, mais il est aussi celui qui a expérimenté le premier la plénitude de la vie eschatologique en tant que second Adam. Il est les prémices de la résurrection eschatologique<sup>16</sup>, l'inauguration même du royaume eschatologique de Dieu<sup>17</sup>, le début, le fondement et l'essence même de la nouvelle création<sup>18</sup>. C'est pour cela qu'il nous paraît important de ne pas oublier cette deuxième face de la justice de Dieu, à savoir la *puissance saluto-créationnelle de Dieu*<sup>19</sup> qui se manifeste dans l'œuvre du Salut. La manifestation de la justice de Dieu dans la justification du croyant est un événement à la fois *forensique* (autant pour l'homme que pour Dieu, car la juste condamnation a été portée par un représentant substitutif : Jésus-Christ<sup>20</sup>) et eschatologique (car c'est lorsque nous sommes justifiés que nous ressuscitons avec le Christ dans une vie de foi qui glorifie notre créateur<sup>21</sup>).

A cela, il est juste de souligner quelle est la *sève téléologique* qui coule dans les veines de la justice que Dieu manifeste et vindique dans la mort et la résurrection de son fils. Nous pensons que John Piper en offre une bonne approche, de sorte que l'essence même de la justice de Dieu est : « son engagement constant à toujours préserver et déployer sa Gloire »<sup>22</sup>.

Nous pouvons ainsi conclure que Paul possède une vision dynamique de la justice de Dieu : tous les actes de salut qui ont jonché l'histoire de la rédemption (dans l'histoire d'Israël) n'étaient que les ombres de la substance eschatologique de l'acte de Salut par excellence dans lequel se manifesta totalement la justice de Dieu, à savoir la mort et la résurrection du Christ. Nous ne devons pas essayer de comprendre la justice de Dieu hors de l'événement qui la révèle dans sa totalité et sa plénitude. En effet, nous voyons et comprenons la justice de Dieu dans son aspect eschatologique négatif (en rapport avec le péché) dans la manifestation de la colère de Dieu qui fut manifeste dans l'abandon et la mort propitiatoire de son Fils incarné. Puis nous la comprenons dans son aspect eschatologique positif, dans la juste rétribution que reçut le Fils lorsqu'il fut ressuscité d'entre les morts : c'est à ce moment-là qu'il fut justifié<sup>23</sup>. Ces deux actes sont constitutifs de la manifestation de la justice de Dieu, une manifestation dont l'essence même est la seule Gloire de son nom<sup>24</sup>. Il convient aussi de noter que Jésus-Christ est le seul qui possède une justification dont il est l'auteur et dont il en expérimente pleinement les effets, dans toutes ses caractéristiques eschatologiques. En ce qui concerne le croyant, la justice qu'il reçoit en Christ, est une justice *extra nos* qu'il a déjà reçue, mais dont la conclusion finale ne lui a pas encore été pleinement octroyée<sup>25</sup>. En effet, en Christ, nous sommes déjà justifiés (Rom 5 :1), mais lorsqu'il reviendra, nous serons jugés par Lui (Rom 2 :5-13). Ce paradoxe temporel ne doit pas être compris comme deux événements tellement distincts qu'ils pourraient se contredire : « La justification initiale et la justification finale (ou la justification en deux parties) sont enracinées dans l'union du croyant avec Christ, la première venant par la foi et la dernière par la triple démonstration de (1) la résurrection du corps, (2) l'annonce publique de Dieu au cosmos, (3) une évaluation de nos œuvres. (...) *Le croyant, en lui-même, méritera toujours le jugement divin : notre conformité à « la loi royale » n'est jamais aussi parfaite qu'elle devrait l'être (Jc 2 :10-11). Mais nos actions et attitudes gracieuses (= bonnes œuvres) seront reconnues comme preuve et évidence de*

---

<sup>15</sup> « The righteousness of God then is the character of God embodied and enacted in his saving actions which means vindication (for Israel and the righteous) and condemnation (for the pagan world and the wicked) » Michael Bird, *The Saving Righteousness of God: Studies on Paul, Justification, and the New Perspective*, Paternoster Press (1 Jan 2007) p.14

<sup>16</sup> 1 Cor 15:20

<sup>17</sup> Eph 2:4-6, Rom 5:17

<sup>18</sup> Gal 6:17, Rom 8, 2 Cor 5:17

<sup>19</sup> Voir Richard B. Hays, "Psalm 143 and the Logic of Romans 3," *Journal of Biblical Literature* 99 (1980): 107-15, reprinted in *The Conversion of the Imagination: Paul as Interpreter of Israel's Scripture*, p. 50-60

<sup>20</sup> Rom 3 :21ss

<sup>21</sup> Rom 6 :1ss

<sup>22</sup> J. Piper, *The Justification of God*, Baker (1993), p219

<sup>23</sup> 1 Tim 3 :16

<sup>24</sup> Eph 1 :6,12 & 14

<sup>25</sup> Voir par exemple le fait que nous sommes, en Christ, déjà ressuscités et assis dans les lieux célestes (Eph2 :4-6) ; mais nous attendons aussi la résurrection, la rédemption de nos corps. R. Gaffin définit ainsi ce paradoxe temporel en soulignant que la justification par la foi est une réalité présente en attente de visibilité ou de manifestation (*justification by faith and justification by sight*). (Voir G.K. Beale, *A New Testament Biblical Theology*, Apollos (2011), p. 509-510).

*notre union avec le Ressuscité qui a parfaitement accompli la loi pour nous de sorte que nous puissions être confiants pour la vindication et le jugement [futur]. »<sup>26</sup>.*

c. La vie de Dieu :

Lorsque nous utilisons l'expression « la vie de Dieu », nous nous concentrons sur l'aspect eschatologique de vie offerte par Dieu, une plénitude de vie dont Il est lui seul la source. Et bien évidemment, cela est en rapport avec le projet originel que Dieu avait décidé avant toute chose. Cette vie est la conséquence du don de l'Esprit<sup>27</sup> fait au croyant en accord avec la promesse de Dieu<sup>28</sup>. Elle se *manifeste* par une communion et une vie de foi en Dieu, dans laquelle Dieu est glorifié :

« En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection ; nous savons que notre vieille nature a été crucifiée avec lui, afin que ce corps de péché soit réduit à l'impuissance et que nous ne soyons plus esclaves du péché ; car celui qui est mort est quitte du péché. Or, si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous *vivrons aussi* avec lui sachant que Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui. Car il est mort, et c'est pour le péché qu'il est mort une fois pour toutes, et maintenant qu'il vit, *il vit pour Dieu*. » (Rom 6 :4-8)

« J'ai été crucifié avec Christ; et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi. » (Gal 2 :20)

Cette vie de Dieu est donc à comprendre avant tout comme le don eschatologique associé au don de l'Esprit lors de la nouvelle naissance, de la régénération. L'Esprit de Dieu est lui-même l'artisan de cette nouvelle vie, et elle est coextensive à la vie du Christ ressuscité tout en ayant ses racines dans la vie même du Christ ressuscité qui est devenu<sup>29</sup> *un esprit vivifiant* à sa résurrection. Elle est la conclusion eschatologique originelle que le premier Adam n'a pu atteindre à cause de sa faute, et que seul *le second et dernier Adam* a hérité comme salaire de Sa Justice.

Tout comme nous l'avons vu pour la justification, Paul développe le même paradoxe temporel en ce qui concerne la vie eschatologique du croyant : nous en sommes déjà bénéficiaires de par notre union et communion au Christ. Mais nous n'en expérimentons pas la totalité de ses distinctifs. Ceci est clairement visible lorsque Paul parle de la faiblesse et de la dégradation de son corps physique (2 Cor 5 :1-8), de son combat journalier contre le péché (Rom 6 :12-14, 8 :13), et de l'attente de la rédemption de son propre corps (Rom 8 :23-25) :

« L'eschatologie Paulinienne est entièrement déterminée par l'œuvre rédemptrice de Dieu en Christ qui est à la fois réalisée et prête à être réalisée. »<sup>30</sup>.

2) La dynamique de la Justice et de la Vie eschatologique :

a. Le fondement vétérotestamentaire :

Il convient tout d'abord de souligner que Paul n'a pas inventé cette dynamique ou que celle-ci serait une nouvelle doctrine obscure d'un rabbi nazaréen du 1<sup>er</sup> siècle qu'il se serait appropriée puis qu'il aurait prêchée. En effet, la vie et l'œuvre du Christ furent l'accomplissement des écritures vétérotestamentaires prophétiques et messianiques. Et Paul nous expose et nous explique donc dans ses écrits les dimensions importantes de l'œuvre de la mort du Christ, et cela en les comprenant clairement comme l'accomplissement des écrits et promesses vétérotestamentaires. Ceci est visible par l'emploi explicite de citations vétérotestamentaires, mais aussi d'échos intertextuels, ou de l'emploi de

---

<sup>26</sup> *Ibid*, p 514-515

<sup>27</sup> Tite 3 :5-7

<sup>28</sup> Jer 36 :23-31 & Eze 11 :14-20 ; Gal 3 :22-29 & 4 :22-31

<sup>29</sup> Dans un sens économique et non ontologique.

<sup>30</sup> H. Ridderbos, *Paul : An outline of his theology*, Eerdmans (1975), p.138

concepts typiquement vétérotestamentaires comme par exemple la promesse d'un roi-messie davidique (2 Samuel 7 :14 ; Actes 13 :3 et Rom 1 :3), ou encore la promesse d'une descendance faite à Abraham (Gal 3 & 4). Ainsi, il est utile de souligner que cette dynamique Justice/Vie est déjà présente dans l'Ancien Testament, et plus particulièrement dans un passage que Paul réutilise implicitement dans sa compréhension de l'œuvre régénératrice de l'Esprit. En effet, un exemple important est la reprise implicite d'Ezéchiel 36 et de Jérémie 31 en 2 Cor 3 :

<p>« Je ferai sur vous l'aspersion d'une eau pure, et vous serez purifiés ; je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles. <i>Je vous donnerai un cœur nouveau</i> et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre chair <i>le cœur de pierre</i> (τὴν καρδίαν τὴν λιθίνην(LXX)) et je vous donnerai <i>un cœur de chair</i> (καρδίαν σαρκίνην (LXX)). Je mettrai <i>mon Esprit en vous</i> et je ferai que vous suiviez mes prescriptions, et que vous observiez et pratiquiez mes ordonnances. » (Eze 36 :25-27)</p>	<p>« Voici que les jours viennent, — Oracle de l'Éternel —, Où je conclurai avec la maison d'Israël et la maison de Juda <i>Une alliance nouvelle</i> (διαθήκην καινὴν (LXX)) (...) Mais voici l'alliance Que je conclurai avec la maison d'Israël, Après ces jours-là, — Oracle de l'Éternel — : Je mettrai <i>ma loi au-dedans d'eux</i>, Je l'écrirai <i>sur leur cœur</i> ; Je serai leur Dieu, Et ils seront mon peuple. » (Jer 31 :31,33)</p>	<p>« Vous êtes manifestement une lettre de Christ, écrite par notre ministère, non avec de l'encre, mais <i>avec l'Esprit du Dieu vivant</i>, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs. (οὐκ ἐν πλαξίν<sup>31</sup> λιθίνοις ἀλλ' ἐν πλαξίν καρδίαις σαρκίνοις) (...) Si le ministère de la condamnation a été glorieux, à bien plus forte raison <u>le ministère de la justice</u> est supérieur en gloire. (...) Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une <i>nouvelle alliance</i> (διακόνους καινῆς διαθήκης), non de la lettre, mais de l'Esprit ; car la lettre tue, mais <i>l'Esprit</i> fait vivre. » (2 Cor 3 :3,6)</p>
--	---	--

Nous voyons clairement que Paul s'approprie implicitement ces passages du fait qu'il décrit les fruits de son ministère apostolique par les grâces qui composent l'accomplissement de la nouvelle alliance. Ce qui est remarquable dans cette appropriation Paulinienne des promesses vétérotestamentaire liées à la nouvelle alliance (dont les effets sont clairement eschatologiques en puissance), c'est que Paul définit son ministère d'apôtre avec en arrière-plan le ministère de médiateur qu'eut Moïse pour souligner en quelque sorte que son propre ministère demeure prophétique. Mais le message qu'il donne engendre une gloire plus grande que la gloire qu'eut le ministère de la mort au travers du don de la loi, dans l'ancienne alliance, par l'intermédiaire de Moïse (2 Cor 3 :6-7). Cette gloire eschatologique qui émane du *ministère de la justice* tient sa grandeur du fait qu'il est permanent. En effet, son œuvre est permanente et l'acteur principal en est l'Esprit qui donne la vie : c'est Lui qui transforme nos cœurs en cœur de chair et y inscrit Sa loi. Christ en est l'auteur (2 Cor 3 :3a), et c'est l'Esprit qui en est l'agent. Paul comprend et intègre ainsi que son ministère apostolique s'inscrit dans l'actualisation des promesses vétérotestamentaires de la nouvelle alliance, promesses qui se réalisent à la fois comme œuvres du Christ ressuscité (v3) et de l'Esprit eschatologique de la nouvelle alliance (v6b). Cette union entre le Christ et l'Esprit au sein de cette œuvre eschatologique n'est pas à comprendre comme l'effacement des personnes distinctes du Fils et de l'Esprit au sein de la trinité, mais c'est une union fonctionnelle<sup>32</sup> qui débute le jour de la résurrection : « Ce n'est pas une « identité d'essence et de puissance » (Hodge). Plutôt, c'est un « être Un » sur la base de « devenir Un », une unité de l'Esprit et du dernier Adam (le Fils incarné) qui date de sa résurrection. C'est une identité dynamique fonctionnelle. »<sup>33</sup>. Nous reviendrons sur ce verset ultérieurement, mais il est dès à présent important de noter que Paul interprète le ministère de l'Esprit au sein de la nouvelle alliance comme le ministère de *la Justice*. Pour Paul, la vie donnée par l'Esprit est intrinsèquement liée à la

<sup>31</sup> Paul utilise les mots *πλάξ* et *καρδία* pour clairement faire le lien avec le ministère de Moïse (Exo 31 :18, 32 :15, 32 :16...la totalité des 31 occurrences du mot *πλάξ* dans la LXX désignent les tablettes données à Moïse) qui reçut les tablettes de la loi et la dimension eschatologique de son ministère, celui de la nouvelle alliance (qui touche ici principalement le cœur de l'homme) dans la période qui est la nôtre, à savoir celle qui est la *dernière* et qui précède le retour du Christ.

<sup>32</sup> Il est intéressant de souligner que cette union ne fait que confirmer l'égalité ontologique du Fils et de l'Esprit.

<sup>33</sup> R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers (1978), p97

manifestation vindicative de la justice, par opposition à la mort qui résulte du ministère de la condamnation. Nous pensons que l'emploi présent de « justice » dans ce verset doit être clairement compris par opposition à « condamnation », mais que le terme justice est aussi à relier à la justice de Dieu, c'est-à-dire que ce ministère de la justice répond aux normes du caractère juste de Dieu. Et que pour cela, la *vindication eschatologique* qu'elle engendre ne peut que reposer sur un réel fondement qui la précède et qui justifie cette œuvre divine eschatologique. Ceci est encore plus explicite en 2 Cor 5 :21, où le contraste du Christ qui a été « fait péché pour que devenions en Lui justice de Dieu » démontre clairement que la question de la justice au sein de l'œuvre rédemptrice est normée par Dieu lui-même (c'est une justice *de* Dieu), et que cette dernière se manifeste dans « une justification objective forensique pour ceux qui, au sein d'une alliance, sont consacrés à Dieu « en Christ » »<sup>34</sup>. Cette justification se base clairement sur la justice même du Christ qui nous est imputée<sup>35</sup> et *elle justifie le caractère juste de Dieu*. Ce dernier point sur la justice de Dieu n'est pas non plus absent des textes de l'Ancien Testament précédemment cités, car les prophètes fondent souvent les actes de Dieu comme les bénéfiques eschatologiques de la nouvelle alliance sur une œuvre vindicative de Dieu pour Dieu lui-même<sup>36</sup>. Une œuvre qui demeure, certes encore obscure dans la manière dont elle sera accomplie, mais qui néanmoins souligne que si pardon il y a, ou si Salut il y a, Dieu le fera en accord avec la Gloire de son Saint Nom. Par exemple, en Ezéchiel 36 :22-23, le prophète introduit la nouvelle alliance avec la volonté de Dieu de sanctifier Son Nom :

« Ce n'est pas à cause de vous que j'agis de la sorte, maison d'Israël; c'est à cause de mon saint nom, que vous avez profané parmi les nations où vous êtes allés. *Je sanctifierai mon grand nom*, qui a été profané parmi les nations, que vous avez profanées au milieu d'elles. »

Ainsi, il n'est pas étonnant que Paul puisse légitimement caractériser le ministère de l'Esprit au sein de la nouvelle alliance comme *le ministère de la Justice*, car l'intervention de l'Esprit au sein de la nouvelle alliance est un ministère au sein duquel la Sainteté et la gloire du grand Nom de Dieu sont élevés<sup>37</sup>. Ceci se manifeste par la condamnation pleine et entière du péché que Dieu déverse sur son Fils dans l'œuvre substitutive et expiatoire de sa mort à la croix. Mais aussi par la Vie eschatologique que le Fils reçoit au matin de pâques qui *vindique*, face aux yeux accusateurs du Monde, la justice immaculée de son Fils qui caractérisa sa vie terrestre<sup>38</sup>. La première étant le fondement objectif du ministère de l'Esprit dans la nouvelle alliance, et le second étant à la fois l'accomplissement et l'inauguration de celui-ci au sein de la vie du second Adam. Nous pouvons donc en conclure que la sotériologie paulinienne comprend l'œuvre eschatologique de l'Esprit comme une œuvre inséparable de la volonté de Dieu de sanctifier son saint Nom aux yeux du monde<sup>39</sup>, et cela en accord avec la

---

<sup>34</sup> Paul Barnett, *2 Corinthians*, NICNT (1997), p. 315

<sup>35</sup> Car nous trouvons ce langage d'imputation deux versets plus tôt : « Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, sans tenir compte aux hommes de leurs fautes (μη λογίζομενος αυτοις τα παραπτώματα αυτων), et il a mis en nous la parole de la réconciliation. » (2 Cor 5 :19)

<sup>36</sup> Nous pouvons citer les deux exemples frappant de Esaïe 43 :25 et 48 :9, dans lesquels Dieu revendique l'octroi d'une propitiation et d'un pardon envers son peuple uniquement « à cause de son nom » et « par amour » pour Lui-même. La sainteté et la Gloire de Dieu sont toujours la motivation essentielle et fondamentale des actes de rédemption de Dieu au sein de l'histoire. Ceci n'empêche pas le fait que ces actes soient aussi une manifestation *de l'amour et de la fidélité alliante* de Dieu envers son peuple. Au vu de cette dernière réflexion, nous pouvons voir là que notre compréhension contemporaine de l'amour de Dieu se doit d'être avant tout biblique. L'amour de Dieu pour son peuple est une réalité, mais une réalité qui doit être dépouillée de tout *romantisme anthropocentrique psychologisant* hérité de notre culture (cf. D. Carson, *The difficult doctrine of the love of God*, Crossway (2000)).

<sup>37</sup> « YHWH affirme d'abord que sa décision de rétablir n'est pas motivée en premier lieu par le peuple ou le traitement que celui-ci pourrait s'estimer en droit de recevoir mais par le souci de voir son nom reconnu comme « saint » : « Ce n'est pas à cause de vous que j'agis, maison d'Israël, mais plutôt à cause de mon saint nom parmi les nations où vous êtes allés » (v. 22, cf. v. 23)45. Nous retrouvons ici une variation sur la formule de reconnaissance relevée précédemment : YHWH est résolu à ce qu'on le reconnaisse pour ce qu'il est. » (D. Cobb, *L'alliance eschatologique chez les prophètes*, (2012), p13)

<sup>38</sup> Nous ne pouvons que souligner le parallèle thématique de cela avec le thème du procès (un procès entre Dieu et les hommes) qui est central dans l'évangile de Jean (Th. Preiss, *La justification dans la pensée johannique*, in *La vie en Christ* (Coll. Bibliothèque théologique), Neufchatel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1951). Un procès dans lequel les hommes s'opposent à Dieu en s'opposant à son Messie, mais ironiquement c'est Dieu qui inaugure son procès et son jugement avec l'humanité, de sorte que le Christ est à la fois le témoin (paraclète) de Dieu qui vindique la justice de Dieu *de façon positive* dans sa vie et *de façon négative* dans sa mort substitutive.

<sup>39</sup> Paul l'établit plus clairement en Rom 3 :25-26 : « C'est lui que Dieu a destiné comme moyen d'expiation pour ceux qui auraient la foi en son sang, afin de *montrer sa justice*. Parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant au temps

tradition vétérotestamentaire. Ceci est une réponse totalement cohérente avec la problématique que nous avons précédemment soulignée sur la relation entre l'éthique et la vie pour l'homme au jardin d'Eden<sup>40</sup>.

Mais tout comme ce fut la rencontre du Christ ressuscité qui fut l'expérience qui transforma la compréhension de Paul des alliances et des promesses, car c'est là qu'il saisit que Christ en était le τέλος. De même, c'est en nous dirigeant maintenant de façon plus directe vers l'expérience de mort et de résurrection que vécut le Christ que nous pourrions comprendre à sa plus juste mesure la dynamique qui relie la justice à la vie eschatologique.

b. Le Christ, « justifié en esprit » :

En 1 Timothée 3 :16, Paul fait une affirmation des plus étonnantes concernant le Christ :

« Celui qui a été manifesté en chair, justifié en esprit [*ἐδικαιώθη ἐν πνεύματι*], est apparu aux anges, a été prêché parmi les nations, a été cru dans le monde, a été élevé dans la gloire. »

Ce passage est certainement un hymne repris<sup>41</sup> par l'apôtre Paul dans lequel nous retrouvons, tel un credo, l'énoncé de l'œuvre du Christ. Paul, en disant que le Christ a été « justifié en esprit », fait clairement référence à la résurrection du Christ<sup>42</sup> en y conjuguant la réalité de la justification. Ainsi, Paul associe intimement deux événements : la justification et la résurrection du Christ. En effet, l'utilisation de « *δικαίωω* » par Paul est clairement vindicative dans le corpus paulinien, puis l'expression « *ἐν πνεύματι* » fait avant tout référence à cette nouvelle sphère d'existence eschatologique dans laquelle est entré le Christ lors de sa résurrection<sup>43</sup>. Certains commentateurs et traducteurs ont compris dans l'emploi de ce datif, que l'esprit (*πνεύμα*) était ici décrit comme l'agent qui opéra *la vindication*, la justification du Christ dans la résurrection. Cependant au vu du parallélisme avec la première strophe de cette hymne, qui décrit l'incarnation du Fils de Dieu, cette deuxième strophe y répond naturellement en confessant l'existence maintenant eschatologique du Christ ressuscité. Paul ne fait pas preuve d'un *dualisme platonicien* rampant au sein de ses écrits, mais, comme en Rom 1 :3, « la pensée globale est à la fois progressive et antithétique, c'est-à-dire de l'ancien *aeon* au nouvel *aeon*, de sorte que les deux premières lignes [de cet hymne] sont un parallèle très proche des deux que nous trouvons en Rom 1 :3 »<sup>44</sup> :

« Cet Évangile, Dieu l'avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures, il concerne son Fils, né de la descendance de David *selon la chair*, et déclaré Fils de Dieu avec puissance *selon l'Esprit de sainteté*, par sa résurrection d'entre les morts... » (Rom 1 :3)

L'expression « *ἐν πνεύματι* » ne doit donc pas être comprise comme si elle décrivait un mode d'existence purement spirituel, non matériel du Christ. Ceci serait une incompréhension majeure de l'emploi de cette expression dans le corpus paulinien. En effet, cette expression est utilisée 16 fois dans les écrits de Paul, et il définit clairement dans plus d'une dizaine de ces cas *un mode d'existence eschatologique* dont l'Esprit est à l'origine<sup>45</sup>. Bien entendu, les deux interprétations ne s'excluent pas totalement, car c'est bien le Saint Esprit qui fut à l'œuvre dans la résurrection du Christ comme il l'est dans l'œuvre de la nouvelle naissance :

---

de sa patience, il a voulu *montrer sa justice* dans le temps présent, de manière à *être (reconnu) juste, tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.* »

<sup>40</sup> Voir aussi l'usage possible d'Ésaïe 45,22-25 dans la lecture Paulinienne des passages sur l'alliance abrahamique en Genèse : D.Cobb, *Les textes d'alliance et l'argument de Paul en Ga 3,6-14*, p. 22-23

<sup>41</sup> Gordon Fee, *God's empowering presence*, Hendrickson Publishers (1994), p.761-762

<sup>42</sup> N.T. Wright, *The resurrection of the Son of God*, SPCK (2003), p. 270-271 ; G.K. Beale, *A New Testament Biblical Theology*, Apollos (2011), p.493

<sup>43</sup> Gordon Fee, *God's empowering presence*, Hendrickson Publishers (1994), p.766 ; Philip H. Towner, *The Letters to Timothy And Titus*, NICNT, Eerdmans Publishing, (2006), p. 280-281 ; R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers (1978), p.119

<sup>44</sup> R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers (1978), p.121

<sup>45</sup> Rom 8 :9 ; 9 :1 ; 14 :17 ; 15 :16 ; 1 Cor 12 :3 ; 14 :16 ; 2 Cor 6 :6 ; Gal 6 :1 ; Eph 2 :22 ; 6:18

« Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ-Jésus d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. » (Rom 8 :11)

La résurrection du Christ est donc l'événement par lequel le Fils a été déclaré juste aux yeux du cosmos entier<sup>46</sup>, de sorte que l'entrée du Fils dans l'*aeon* eschatologique est la conséquence *pneumatologique* nécessaire qui authentifie et révèle le jugement et le verdict de Dieu le Père à l'univers entier, à savoir que le Fils est juste dans tout ce qu'il est et ce qu'il a fait. En tant que second Adam (1 Cor 15), Christ est donc celui qui a accompli ce que le premier a échoué, et cette plénitude de vie qu'il expérimente aujourd'hui dans son humanité glorifiée du Christ ressuscité en est la juste rétribution éternelle. En effet, la résurrection ne doit pas être perçue comme évidence de sa divinité, mais comme une « transformation au sein de son humanité »<sup>47</sup>. C'est dans cette optique, que Paul fait une autre affirmation très surprenante en 1 Corinthiens 15 :

« Le premier homme, Adam, devint un être vivant. Le dernier Adam *est devenu* un esprit vivifiant. »

Une telle affirmation doit être nécessairement comprise dans le cadre historico-rédemptif qui est imposé par le contexte textuel direct. Paul ne parle pas ici d'un *devenir* de Dieu au sein de sa nature divine. Mais le parallélisme avec Adam exige aux lecteurs de comprendre ce devenir au sein de son incarnation et des événements qui ont suivi sa mort. De sorte que l'expérience du Christ est l'expérience qui détermine l'expérience du salut de son peuple : une expérience de mort et de vie. « L'Histoire du Christ est l'évangile en essence. Pas en ce qui concerne Christ le Dieu-homme, mais Christ, le Fils éternel de Dieu *qui s'est incarné* dans l'âge présent mauvais, avec les humiliations, les souffrances et la mort inhérentes à une existence charnelle ; et Christ, le Fils de Dieu *incarné ressuscité* pour devenir, pour d'autres, la source puissante eschatologique et la vie inhérente à l'existence pneumatique de l'âge à venir. »<sup>48</sup>. C'est ce vers quoi nous tournons maintenant, à savoir, comment Paul décrit l'appropriation rédemptive pour l'homme de cette expérience eschatologique du Christ.

c. L'appropriation eschatologique de la vie chez le croyant :

Il nous faut d'abord souligner que Paul comprend la vie que nous recevons lorsque Dieu nous sauve comme l'accomplissement d'une promesse qu'il avait faite bien avant que le Christ ne vienne. En effet, nous pouvons voir cela en 2 Timothée 1 :1, lorsque Paul définit son apostolat comme « l'annonce de la promesse de la vie qui en Jésus-Christ » (Παῦλος ἀπόστολος Χριστοῦ Ἰησοῦ διὰ θελήματος θεοῦ κατ' ἐπαγγελίαν ζωῆς τῆς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ). Dans cette phrase, il expose clairement que son apostolat est un fruit de Dieu et un service rendu envers Dieu conforme à Sa volonté. Cette volonté de Dieu, qui s'exprime entre autre dans la vie de Paul par son appel apostolique, *trouve son accomplissement historico-rédemptif et sa parfaite expression dans la promesse de vie eschatologique qui s'est réalisée en Jésus-Christ*<sup>49</sup>. Paul est à la fois le bénéficiaire et le héraut<sup>50</sup> de cette vie qui avait été promise et qui est exclusivement présente en Christ. Le terme « ἐπαγγελία » (promesse) au sein du vocabulaire paulinien n'est pas à sous-estimer. En effet, c'est un terme qui tire ses racines dans l'Ancien Testament et qui est ce *fil d'Ariane* eschatologique des écrits vétérotestamentaire. Il est très probable que ce terme englobe ici la promesse d'une descendance que Dieu fit à Abraham (Gen 12 :7) et qui fut accomplie en Christ, pour être appliquée au sein de l'humanité dans le don de l'Esprit eschatologique aux croyants (Gal 3 :11-22). Une autre chose qui est importante à souligner est l'expression « ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ » qui est le raccourci paulinien pour parler de la position du croyant quant au Christ : le fait d'être « en » Christ est le résumé qui désigne l'appartenance à la nouvelle sphère d'existence de l'Esprit dans laquelle le croyant se trouve dès sa nouvelle naissance. Le croyant est en effet en union et en communion avec le Christ, une union qui demeure certes mystérieuse mais

<sup>46</sup> G.K. Beale, *A New Testament Biblical Theology*, Apollos (2011), p.480, 493 &498

<sup>47</sup> R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers (1978), p.105

<sup>48</sup> *Ibid*, p.113

<sup>49</sup> Eph 1 :9 ; Voir Philip H. Towner, *The Letters to Timothy And Titus*, NICNT, Eerdmans Publishing (2006), p. 442

<sup>50</sup> William D. Mounce, *Pastorale Epistles*, WBC, Thomas Nelson Publishers (2000), p.464

qui est opérée par le Saint Esprit de sorte que nous sommes au bénéfice de la vie du Christ ressuscité (Eph 1 :1-14, Rom 8 :1-11).

Ainsi, il nous faut tout premièrement souligner que le salut, l'appropriation *personnelle* de cette réalité eschatologique en Christ trouve sa racine dans une promesse qui est faite à un *peuple*, à une *descendance*. La *sève eschatologique* de cette réalité provient exclusivement du Christ qui est la descendance car il est à la fois la source et les prémices de cette nouvelle création eschatologique (1 Cor 15 :20-23).

Cette appropriation eschatologique étant avant tout la réalisation d'une promesse de Dieu pour son peuple, il nous faut alors comprendre comment Paul articule celle-ci avec les exigences éthiques de la justice de Dieu. Car c'est bien au sein d'un de ses écrits dans lequel il parle le plus de la promesse Abrahamique (Gal 3-4), que Paul développe une sorte de dialectique *assez conflictuelle* entre la Loi Mosaique et la promesse. Nous pouvons certainement dire que l'un des points clés de cette confrontation que fait Paul est résumé en Gal 3 :21 :

« La loi est-elle donc contre les promesses (de Dieu) ? Certes non ! S'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. »

Il ne serait pas faux de dire que ce verset capture l'essence même de l'apparente contradiction qu'il existe entre la Loi et la promesse. Nous disons qu'elle est *apparente*, car il est clair que dans la pensée de Paul, la Loi Mosaique et la promesse Abrahamique ne doivent pas être comprise comme deux dispensations successives qui se contredisent et se rejettent mutuellement. En effet, toutes deux sont un don de Dieu, mais les conséquences de chacune d'elles sont différentes, on peut même dire qu'elles n'appartiennent pas au même *aeon*. Et c'est en effet cette différence essentielle du domaine d'existence auxquelles chacune des deux s'adresse qui exclut une pure vision antithétique simpliste entre la Loi et la Promesse. Nous ne devons pas les comprendre comme si elles étaient les deux réponses ou options possibles (tel deux chemins) pour répondre à la problématique anthropologique que nous avons soulignée plus haut. Paul ne les oppose pas, mais il souligne que toutes les deux, bien que s'adressant à l'homme, ont une visée différente, elles expriment un dessein divin différent. La première a été donnée pour *enfermer toute chose sous le péché* (« ἀλλὰ συνέκλεισεν ἡ γραφή τὰ πάντα ὑπὸ ἁμαρτίαν », Gal 3 :22a), de sorte que *la promesse de l'Esprit*<sup>51</sup> par la foi en Jésus-Christ soit donnée à ceux qui croient en Lui : « ...la Loi prononce une malédiction sur tous ceux qui se mettent sous son joug »<sup>52</sup>. La deuxième a pour fin la vie eschatologique qui est donnée, et qui caractérise la descendance. Cette différence de visée voulue clairement par Dieu souligne le paramètre anthropologique que nous avons souligné dès le début : le péché et la mort sont irréversibles au sein de la condition de l'homme, et seule une œuvre de vie de Dieu peut apporter le salut. C'est pour cela que Paul déclare de façon très cohérente (vis-à-vis de son enseignement et de l'ensemble de la révélation biblique) que « l'inefficacité » de la loi ne provient pas de la loi elle-même, mais essentiellement de l'homme dont la chair est incapable de s'y soumettre<sup>53</sup> : La promesse est la réponse à la *situation sans issue* du cœur humain soulignée par le don même de la Loi. La Loi n'a pas été donnée pour être une solution vis-à-vis du problème du péché, mais au contraire pour en être le *tortionnaire* et le *bourreau*<sup>54</sup>, tout en témoignant de la Sainteté de Dieu. La loi ne répond pas à la problématique du péché, mais elle la révèle, l'enferme et la condamne. Ainsi, la condamnation radicale qui vient de la loi exprime la droiture et la rigueur de la Sainteté et de la Justice de Dieu au vu du péché de l'homme. De ce fait, la

---

<sup>51</sup> Gal 3 :14

<sup>52</sup> D. Cobb, *Reprise des passages d'alliance en Ga 3-4*, p.52

<sup>53</sup> Rom 7 :14 & 8 :7; « La réponse se trouve, pour l'essentiel, dans l'attitude du peuple : l'alliance du Sinaï est « [...] une alliance qu'ils ont rompue ». Il y a là un élément important. L'insuffisance de l'alliance du Sinaï ne réside du côté de YHWH mais chez le partenaire humain, dans le fait que le peuple peut invalider la relation avec YHWH et l'a fait réellement. La fin du v. 32 (Jer 31) précise que le problème se trouve à ce niveau précis : « Alors que moi, j'étais leur maître ». La construction est diversement comprise mais בעל recèle probablement une notion d'intimité, et la nuance de « mari » ou en tout cas de « partenaire d'alliance » ne doit pas être bien loin. Dire que le problème réside en l'état du peuple relativise déjà l'idée d'une rupture, en tout cas en ce qui concerne la visée de l'alliance : si YHWH se décide à conclure une alliance nouvelle, c'est en vue de la même finalité que l'ancienne. Cela sera clairement affirmé au v. 33, qui parlera de la Loi écrite sur le cœur – celle, apparemment, qui a été donnée du haut du Sinaï. » (D. Cobb, *L'alliance eschatologique chez les prophètes*, p.5)

<sup>54</sup> Rom 5 :20, Rom 7 :7-14

Loi, l'observance de la Loi, ne peut apporter la vie, ne peut nous faire hériter de la promesse de la vie. Non parce que Dieu ne rétribuerait pas justement celui qui manifeste une justice parfaite devant Lui, comme cela fut uniquement le cas de Jésus-Christ, le second Adam. Mais parce que la Loi ne peut « donner la vie », elle ne peut « faire vivre » (ζωοποιέω)<sup>55</sup> : elle ne peut être à la fois une solution en soi au problème de la mort au sein de l'humanité, ni faire hériter de la vie eschatologique promise à la descendance d'Abraham. Paul appuie ainsi qu'aucune loi, pour l'homme pécheur, « ne peut donner la vie, et ainsi la justice, quel que soit sa dimension, forensique ou éthique, ne peut être basée sur aucune loi. »<sup>56</sup>.

De plus, il nous faut souligner que la Loi ne peut être opposée directement à la notion de grâce, car le don de la loi intervient dans un cadre *allianciel* au sein duquel Dieu avait déjà accordé sa délivrance : « (...) un présupposé constant du Pentateuque est que la Loi fut donnée à Israël sur la base de la délivrance, comme le moyen de répondre à une grâce antérieure. Pour l'Ancien Testament, Loi et grâce – et donc Loi et foi – sont indissociables. »<sup>57</sup>.

Ainsi, la Loi et la promesse Abrahamique ne peuvent être mises en stricte contradiction, car la Loi possédait en son sein les exigences de sainteté qui attendaient leur accomplissement dans l'accomplissement eschatologique de la promesse, à savoir la « promesse de l'Esprit ». Tout comme le fait Paul en Galates, c'est en conservant une vision historique et synchronique du don de la promesse et de la Loi (la Loi postérieure ne peut annuler la promesse) que nous pourrions en saisir les vérités diachroniques qui les composent (le péché, la mort, la vie de l'Esprit et la justice du ressuscité ...).

Dès lors, puisqu'aucune Loi donnée par Dieu (ἐδόθη (Indicatif Aoriste Passif)) ne peut donner la vie au sein de l'expérience humaine, aucune Loi donnée par Dieu ne peut être le chemin d'une justification (une déclaration du statut « juste ») pour l'homme. La grande vérité que souligne Paul de façon implicite dans cette courte affirmation de Gal 3 :21 est que *ce qui permet à l'homme pécheur d'être déclaré juste est ce qui lui permet de recevoir la vie eschatologique*. Or ce n'est que la promesse qui le peut, la promesse eschatologique qui se manifeste au travers de la foi du croyant dans cette promesse même de vie en Christ. La promesse est l'offre gratuite de ce qui a déjà été réalisé en Christ : Il a été déclaré juste par le Père en recevant la vie eschatologique par l'Esprit. Il apparaît ainsi clairement que pour Paul, la vie eschatologique et la Justice de Dieu sont deux choses inséparables, de sorte que nul ne peut recevoir cette vie eschatologique si la Justice de Dieu n'est pas *vindiquée* de sorte que Dieu soit à la fois reconnu comme celui qui est Juste et Celui qui justifie *le juste*<sup>58</sup>.

Puis, il nous faut ajouter que l'accomplissement de cette promesse Abrahamique s'inscrit dans une alliance, la *nouvelle* alliance, qui se démarque de l'ancienne (alliance dans laquelle s'inscrit le don de la loi Mosaique) en ce que celle-ci possède une gloire supérieure. Elle ne lui est pas supérieure en ce qu'elle serait mieux (comme le serait une version améliorée de la précédente). Mais elle lui est supérieure en ce que cette dernière possède une gloire qui *demeure*. Et cette persistance éternelle de gloire vient exclusivement du fait que la nouvelle alliance est le cadre dans lequel s'inscrit le ministère de l'Esprit *eschatologique*, le ministère de *la Justice*. C'est en effet ce que Paul affirme en 2 Cor 3 :6-

---

<sup>55</sup> Nous comprenons ici la notion de « vie » comme la manifestation eschatologique de celle-ci, c'est-à-dire une vie vécue pour Dieu, une vie dans laquelle Dieu règne (cf G. Walter Hansen, *Galatians*, The IVP New Testament Commentaries (1994), p.144). C'est une réalité dynamique qui ne doit pas être simplement perçue comme une récompense objective (telle une couronne, ou une coupe). Mais elle est une réalité subjective, une plénitude de vie dont Christ fut le premier à expérimenter pour prix de SA Justice. C'est une réalité eschatologique qui se veut être l'accomplissement des promesses eschatologiques vétérotestamentaires, entre autre celles dans Ezéchiel 36 et 37 : « En disant que l'Esprit « fait vivre », Paul semble faire référence plus précisément à la vision des ossements desséchés en Ez 37,1-11, où l'Esprit « fait vivre » le peuple déporté, par le biais de la proclamation prophétique (...) L'implication positive de cette assertion [*S'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi*] est que l'Esprit fait ce que la Loi ne pouvait faire. L'influence d'Ezéchiel dans ces chapitres, quoique discrète, semble donc difficile à nier, comme l'écrit G. Fee : [...] Bien que Paul n'insiste pas sur ce point, il est difficile d'échapper à la conclusion que dans sa théologie, lorsque la 'promesse' se réfère à l'Esprit, elle inclut de façon inhérente le thème de l'alliance promise chez Jérémie, lue à travers Ezéchiel et dont la finalité s'accomplit dans la venue de l'Esprit. » (D. Cobb, *Reprise des passages d'alliance en Ga 3-4*, p.32)

<sup>56</sup> Richard N. Longenecker, *Galatians*, WBC (1990), p. 144

<sup>57</sup> D. Cobb, *Reprise des passages d'alliance en Ga 3-4*, p.55

<sup>58</sup> Rom 3 :26, Rom 5 :12-21. Nous ne pouvons que souligner le paradoxe intentionnel que Paul fait en disant en Rom 4 :5 (en parlant d'Abraham), que Dieu est celui « qui justifie l'impie ». Il voulait ainsi souligner à la fois le caractère immérité de la grâce reçue par la foi (Rom 4 :1-8) et le caractère substitutif inhérent à la justification par la foi (Rom 3 :21-31, 4 :3, 11, 25).

18 : c'est l'Esprit qui « fait vivre » (ζωοποιέω)<sup>59</sup>, et il le fait au sein de son ministère apostolico-eschatologique qui est un ministère de *la justice* (ἡ διακονία τῆς δικαιοσύνης)<sup>60</sup>. Comme nous l'avons vu précédemment, cette nouvelle alliance tire entre autre ses racines dans les promesses vétérotestamentaires d'Ezéchiel 36. Paul comprenait donc que les bénédictions promises au sein de la nouvelle alliance étaient l'accomplissement eschatologique de la promesse Abrahamique. Ceci est aussi visible en Romains 4, lorsque Paul souligne explicitement que la foi d'Abraham en Dieu, pour recevoir « la vie » nécessaire pour engendrer à nouveau, est le type normatif de la foi du croyant qui met sa confiance en Dieu pour « la vie » eschatologique qui lui est nécessaire vis-à-vis du problème de mort lié à son péché. Une vie qui est celle du Christ ressuscité, une vie fondée sur Sa justice qui nous est comptée comme *nôtre* au moyen de la foi. Car c'est Lui qui fut « livré pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification »<sup>61</sup>. Une nouvelle fois, nous observons que pour Paul, le don de la justice qui aboutit à la justification est aussi le don de la vie eschatologique par le don de l'Esprit eschatologique, car le ministère de la justice est aussi le ministère de l'Esprit (2 Cor 3 :6 &9). Ainsi, pour Paul, ce qui donne la Vie *est* ce qui donne la justice, car le don de la vie eschatologique est le « *couronnement* » eschatologique de la justice reconnue par Dieu, et ils ne peuvent exister de façon indépendante.

Ce ministère de l'Esprit qui donne la vie est un ministère qui produit donc la vie chez le croyant et dont le premier fruit visible est la foi<sup>62</sup>. Ce don, dans lequel réside cette « promesse de la vie présente et de la vie à venir »<sup>63</sup> est fondé sur la justice qu'a accomplie Christ, et qui devient ainsi « la justice de la Loi accomplie en nous »<sup>64</sup>. En effet :

« Car — chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force — Dieu, en envoyant à cause du péché son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, a condamné le péché dans la chair ; et cela, pour *que la justice prescrite par la loi* soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit. » (Rom 8 :3-4)

Le croyant manifeste une vie de l'Esprit dans sa piété qui glorifie Dieu, et celle-ci est la marque eschatologique du fait que la justice a été accomplie en lui (Paul utilise le passif πληρωθῆ) grâce à la justice qu'a accomplie le Christ lorsqu'il avait une chair semblable à la nôtre<sup>65</sup>. Ainsi cette vie est une œuvre de l'Esprit à cause de la justice accomplie (δικαίωμα τοῦ νόμου) du Christ : c'est ce que Paul veut clairement dire dans le verset 10 qui résume les versets précédents :

« Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. »

Le croyant, alors uni à Christ par le moyen de la foi, bien que possédant toujours les marques visibles de la condamnation du péché contre lequel il lutte (du fait qu'il demeure fragile et mortel), est néanmoins au bénéfice du don de la vie eschatologique offerte par le Saint-Esprit dont le ministère est fondé sur la vie juste et irréprochable que Christ a vécue pour lui, en tant que second Adam.<sup>66</sup> Nous retrouvons cette même dynamique [acte de justice accomplie-justification-vie] (δικαίωμα- δικαίωσις-ζωή) en Rom 5 :18 :

« Si par la faute d'un seul, la mort a régné par lui seul, à bien plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du *don de la justice* régneront-ils *dans la vie* par le seul Jésus-Christ. Ainsi donc, comme par une seule faute la condamnation s'étend à tous les hommes, de même par un *seul acte de justice* [ἐνὸς δικαίωματος], *la justification qui donne la vie* [εἰς δικαίωσιν ζωῆς] s'étend à tous

---

<sup>59</sup> 2 Cor 3 :6

<sup>60</sup> 2 Cor 3 :9b

<sup>61</sup> Rom 4 :25

<sup>62</sup> Gal 5 :22

<sup>63</sup> 1 Tim 4 :8

<sup>64</sup> Rom 8 :4

<sup>65</sup> Douglas Moo souligne avec justesse que la clause qui modifie « ἐν ἡμῖν » est une clause descriptive et non instrumentale. De sorte que « τοῖς μὴ κατὰ σάρκα περιπατοῦσιν ἀλλὰ κατὰ πνεῦμα » est une description de la vie eschatologique qui est une marque du croyant (Douglas Moo, *Romans*, NICNT (1996), p.484-485 ; cf Thomas Schreiner, *Romans*, Baker (1998), p. 405)

<sup>66</sup> Valeur substitutive de ὑπὲρ ἡμῶν, comme on peut le voir clairement dans Rom 5 :8, Gal 3 :13, Tite 2 :14

les hommes. En effet, comme par la désobéissance d'un seul homme, beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul, beaucoup seront rendus justes. Or, la loi est intervenue pour que la faute soit amplifiée ; mais là où le péché s'est amplifié, la grâce a surabondé. De la sorte, comme le péché a *régné avec la mort*, ainsi la grâce règne *par la justice, pour la vie éternelle*, par Jésus-Christ notre Seigneur. » (Rom 5 :17-21)

Nous pouvons apprécier la parfaite cohérence de la pensée de Paul dans son eschatologie et sa sotériologie. C'est bien l'Esprit de Dieu qui est l'agent du Salut : il est Celui qui donne la vie aux croyants. Cette vie donnée est effectivement la vie du Christ ressuscité, et elle repose sur l'obéissance et la justice du Christ ressuscité qui nous sont imputées par la foi<sup>67</sup>. La vie eschatologique est inséparable de la déclaration vindicative de Dieu à notre égard, comme elle le fut pour Christ au matin de pâque. La Justice du Christ que nous recevons et dont nous sommes imputés par la foi est *un acte vindicteur vivifiant en puissance*, de sorte que *nous pouvons savoir* que nous avons déjà expérimenté la grâce de la justification à cause de la nouveauté de vie *dans la foi et la piété* que nous avons reçues et que nous pratiquons. *Il en résulte que la foi et la piété sont à la fois une appropriation et une manifestation eschatologique de l'œuvre substitutive justificatrice du Christ pour nous*. De plus, le monde voit aussi les prémices de notre justification future (qui sera scellée par notre résurrection définitive), par la présence des fruits eschatologiques de notre justification présente déjà reçue au moyen de la foi. Cette dynamique de vie, au sein même de la justification, présente dans une déclaration de Dieu à notre égard n'est pas quelque chose qui devrait nous étonner du fait que Paul décrit notre nouvelle naissance par *une parole efficace de Dieu* qui nous est donnée, de la même manière que Dieu créa l'univers et ce qui le compose *en appelant les choses qui n'étaient alors pas encore existantes*:

« Car Dieu qui a dit : La lumière brillera du sein des ténèbres ! a brillé dans nos cœurs pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu sur la face de Christ. » (2 Cor 4 :6)

Cette dynamique est visible à plusieurs autres reprises lorsque Paul met au même niveau la justification et le don de la vie eschatologique, de sorte que la nécessité de la justification trouve sa réponse dans la vie reçue et vice et versa, à l'image de ce que nous avons déjà observé en Gal 3 :21 :

« Mais lorsque la bonté de Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes, ont été manifestés, il nous a sauvés — non parce que nous aurions fait *des œuvres de justice*, mais en vertu de sa propre miséricorde — par *le bain de la régénération et le renouveau du Saint-Esprit* ; il l'a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, *justifiés par sa grâce*, nous devenions héritiers dans l'espérance de la vie éternelle. » (Tite 3 :4-7)

« Vous qui étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de votre chair, il vous a rendus à *la vie* avec lui, en nous faisant *grâce pour toutes nos offenses* » (Col 2 :13)

Dans les deux cas nous pouvons observer que le don de la vie, le don de la justice, le pardon des péchés sont des événements inséparables de la même manière que la mort et la résurrection du Christ ne peuvent être compris de façon indépendantes (Dieu vindique sa Justice dans les deux cas) ou comme si la justification du Fils et sa résurrection étaient deux choses séparées : « [En Tite 3 :4-7], la justification est égalée à la « nouvelle naissance et la régénération » effectuée par l'Esprit, et elle est un *prolepsis* de la « vie éternelle » qui appartient en espérance au croyant. Ceci est l'établissement de la justice de la nouvelle Création. »<sup>68</sup>.

Nous pouvons donc conclure que, dans le corpus paulinien, Paul ne comprend pas la justification comme un acte séparée du don de la vie dans la nouvelle naissance. Mais c'est bien le don de l'Esprit eschatologique dans le baptême de la régénération qui constitue l'expérience de la justification que nous recevons en Christ : « Les principales catégories par lesquelles Paul explique le salut du croyant - justification, adoption, sanctification et glorification- sont aussi utilisées pour exposer la signification

<sup>67</sup> Geerhardus Vos, *The Pauline Eschatology*, Eerdmans (1972), p.57

<sup>68</sup> Mark A. Seifried, *Christ, our Righteousness*, NSBT (Apollos), (2000), p.91

de la résurrection de Jésus. Etablir ces choses de cette façon, néanmoins, obscurcit partiellement sa réelle signification. Car, au vu de la solidarité entre l'expérience du Christ et celle du croyant, et en particulier la nature constitutive du premier, le raisonnement est plutôt que la justification, adoption, sanctification et glorification telles qu'elles sont appliquées au croyant tirent leur source dans la signification de la résurrection du Christ. La justification, l'adoption, la sanctification et la glorification appliquées au Christ ne sont pas des actes distincts séparés. Au contraire, chacun décrit une facette ou un aspect différent de l'acte unique d'être ressuscité d'entre les morts. »<sup>69</sup>.

### 3) Conséquences pastorales :

Au vu d'une telle compréhension de ce qu'est finalement le « salut » de l'homme, nous ne devons pas sous-estimer les gigantesques conséquences qui peuvent en découler.

Tout d'abord au niveau de notre herméneutique des passages qui ont attiré à la justification par la foi, nous ne devons pas perdre de vue que la justification est *un acte dynamique de Dieu* dont le modèle et la source sont la mort et la résurrection du Christ. En effet, par crainte d'un légalisme exacerbé au sein de nos communautés (à l'image du catholicisme que « combattirent » Luther et Calvin), nous nous sommes bien trop souvent appuyés sur les notions d'imputation et de justice *extra nos* en oubliant la dynamique que ces réalités entraînent dans la vie du croyant. Ceci entraîne un enseignement sotériologique *assez froid* et bien *trop statique* dans lequel le croyant aura du mal à trouver convenablement la place et la raison d'être du fruit de l'Esprit. Le salut du croyant n'est pas un concept inerte mais une réalité organique qui est « incarnée », « expérimentée » dans la nouvelle naissance et la vie de piété. Alors, il est vrai que nous sommes « sauvés par la foi », mais nous ne devons pas comprendre cette « foi » hors du cadre auquel il appartient, à savoir « l'union avec Christ » : « Le cœur même du christianisme apostolique est que nous ne sommes pas simplement sauvés en croyant le fait que Christ est mort pour nos péchés, mais dans l'union au Seigneur vivant, qui a été crucifié et qui est maintenant exalté. »<sup>70</sup>.

Nous pensons aussi qu'un tel enseignement sotériologique de la centralité de *l'union avec Christ* doit reprendre une place angulaire au sein de notre kérygme et du catéchisme que nous donnons à ceux qui débutent leur vie de foi avec le Christ. En effet, une telle direction évitera, à notre avis, des erreurs herméneutiques et des handicaps chez le croyant pour comprendre l'articulation biblique de la place de sa piété et de sa vie de foi présente (fruit de notre justification présente) dans son salut et sa justification à venir. Cela ne réglera clairement pas les problèmes de discipline ecclésiale inhérents aux temps que nous vivons, c'est-à-dire ces temps d'attente où nous soupirons après le retour du Seigneur pour avoir part à la résurrection finale et être enfin délivrés de façon définitive du péché, de la corruption et de la mort. Mais un tel enseignement sera un bon fondement pour éviter les dérives autant légalistes qu'antinomistes.

De plus, un tel enseignement est très important pour grandir dans l'assurance de notre salut vis-à-vis des *tempêtes* que nous pouvons vivre au sein de notre foi :

« Sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, en nous faisant connaître celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu. Par elles les promesses les plus précieuses et les plus grandes nous ont été données, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise ; à cause de cela même, faites tous vos efforts pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la connaissance, à la connaissance la maîtrise de soi, à la maîtrise de soi la persévérance, à la persévérance la piété, à la piété la fraternité, à la fraternité l'amour. *En effet, si ces choses existent en vous et s'y multiplient, elles ne vous laisseront pas sans activité ni sans fruit pour la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ ; mais celui qui ne les possède pas est un aveugle, il a les yeux fermés, il a mis en oubli la purification de ses anciens péchés. C'est pourquoi frères, efforcez-vous d'autant plus d'affermir votre vocation et*

<sup>69</sup> R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers (1978), p127

<sup>70</sup> Cheon-Seol Han, *Raised for our Justification*, Uitgeverij Kok-Kampen (1995), p.243

votre élection : en le faisant, vous ne broncherez jamais. *C'est ainsi que vous sera largement accordée l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.* » (2 Pierre 1 :3-11)

La vie de piété et de foi sont à la foi des choses que nous devons poursuivre et autant d'encouragements de l'œuvre du Saint-Esprit dans notre vie<sup>71</sup> qui peuvent nous faire grandir dans l'assurance de notre régénération, de notre nouvelle naissance. L'apôtre Jean fait exactement la même chose que Pierre dans sa première épître, lorsqu'il dit :

« Cela, je vous l'ai écrit, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu. » (1 Jean 5 :13)

Ainsi, si l'enseignement biblique de l'union avec Christ a été droitement compris, les appels à la vie de foi et de piété représenteront pour nous, non pas des avertissements légalistes, mais des encouragements à manifester la vie du Christ ressuscité qui est dorénavant devenu le centre de nos affections, et ainsi grandir dans l'assurance du Salut. Notre croissance dans l'assurance du salut sera alors liée à notre croissance dans la vie de foi et de piété, et à la reconnaissance, autant personnelle que communautaire<sup>72</sup>, de celles-ci. Un tel enseignement ne fera plus de distinction trop stricte entre justification et sanctification, car il comprendra que les deux sont organiquement liées et dépendantes de celui qui en est l'auteur : le Christ ressuscité<sup>73</sup>.

Une autre conséquence pastorale sera notre approche de l'évangélisation, et plus particulièrement dans la pratique de celle-ci. En effet, depuis les méthodes d'évangélisation propres à Charles Finney<sup>74</sup>, à savoir le fait d'encourager fortement les auditeurs à prendre une décision pour Christ maintenant et considérer celle-ci comme la preuve de leur nouvelle naissance ; nous ne pouvons plus adopter une telle pratique puisque la marque de la conversion est celle de notre justification, à savoir la vie eschatologique que nous recevons. Certes, la nouvelle naissance est quelque chose qui a un début, mais elle se manifeste nécessairement par une croissance tout au long de notre vie, et ce malgré des échecs, des chutes et des repentances. C'est pour cela qu'il est très important de remarquer que les auteurs apostoliques n'ont jamais encouragé leurs auditeurs à ancrer leur assurance ou à rassurer leur cœur sur une décision qu'ils ont prise dans le passé, mais au contraire ils ont toujours encouragé leurs auditeurs à la persévérance : une persévérance dans la foi au Christ-Jésus et une persévérance à la piété. L'épître aux hébreux et la première épître de Jean en sont de très bons exemples. Ainsi, nous ne devons pas pratiquer une évangélisation qui mise tout sur la forme (communication, événementiel, acceptation par la sensibilité culturelle contemporaine...) ou sur une vision semi-pélagienne de l'homme vis-à-vis de la repentance. L'évangélisation ne peut faire reposer son efficacité sur l'alliance de techniques de communication et sur une vision semi-pélagienne de l'homme, mais sur une

---

<sup>71</sup> « Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, avec crainte et tremblement, *mettez votre salut en action*, non seulement comme si j'étais présent, mais bien plus encore maintenant que je suis absent. *Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire selon son dessein bienveillant.* » (Phil 2 :12-13)

<sup>72</sup> Nous ne pouvons que souligner l'aspect primordial de la vie au sein d'une communauté ecclésiale pour grandir dans l'assurance du salut. En effet, la communauté ecclésiale fondée sur l'enseignement apostolique, est un vrai moyen de grâce donné par Dieu pour connaître réellement l'authenticité de notre foi et de notre piété au vu de notre persévérance dans celles-ci. La sanctification personnelle est aussi une œuvre communautaire (Matt 18 :15 ; Gal 6 :1 ; 1 Jean 5 :14-17 ; 2 Cor 13 :5).

<sup>73</sup> Nous présumons qu'un juste enseignement de l'union avec Christ ne pourra être donné s'il est dépouillé de ce paradoxe temporel eschatologique du « déjà et pas encore » qui est constitutif du corpus paulinien et de l'enseignement biblique dans son ensemble : « La première venue du Fils de l'homme était une révélation de son autorité, mais conduisit ultimement à la mort de Jésus ; cela constitua néanmoins à la fois l'annonce de la défaite de la main mise démoniaque sur la création et la défaite paradoxale du péché au travers de la mort de Jésus. Cependant, la deuxième venue de Jésus sera l'événement de sa victoire finale sur le péché, quand le Fils de l'homme viendra en gloire, dans la puissance de ses anges. La venue du royaume dans l'évangile possède ainsi cette même double étape que celle de la venue du Fils de l'homme. Le royaume vient en la personne de Jésus en Marc 1. Le royaume est présent parce que le Roi-Messie est présent. Mais le règne de Jésus, alors qu'il s'exerce pour le bénéfice de plusieurs, n'est établi pleinement qu'à sa seconde venue. Ceci correspond à la tension présente dans les écrits pauliniens entre l'expérience présente du peuple de Dieu dans la vie de résurrection du Christ, mais sachant qu'ils ne vivront que leur libération complète et la Gloire uniquement à la fin de cet âge. Dans les évangiles aussi, les disciples du Christ sont en sûreté dans leur statut d'appartenance au Christ et ils appartiennent déjà au royaume, mais ils attendent toujours sa consommation. » (S. Gathercole, *The gospel of Paul and the gospel of the kingdom*, in C. Green, *God's power to save: One Gospel for a Complex World ?*, Apollos, 2006, p.138)

<sup>74</sup> Nous faisons allusion à sa vision de la repentance et de la conversion comme une régénération décisionnelle (John MacArthur, *Ashamed of the Gospel*, Crossway (2010) ; Michael Horton, *Does Justification still matter ?* (<http://www.modernreformation.org/default.php?page=printfriendly&var2=860>) (19/10/2012) ; Michael Horton, *The disturbing legacy of Charles Finney*, (<http://www.mtio.com/articles/aissar81.htm>) (19/10/2012))

confiance en l'efficacité de la proclamation de la parole de Dieu par le Saint Esprit. Car c'est Lui qui donne la Vie en Christ<sup>75</sup>, telle une source d'eau *qui jaillira jusque dans la vie éternelle*<sup>76</sup>. Et c'est cela qui doit être recherché dans l'évangélisation : prêcher droitement l'évangile en faisant confiance à la puissance eschatologique du Saint Esprit, de sorte que ce que nous désirions, cela soit des disciples marqués par la persévérance de la foi.

Ainsi, parce que la rédemption que Dieu nous offre en son Fils se manifeste dans la justice du Christ dont nous sommes imputés *et* dans la vie du Christ ressuscité que nous recevons, nous pouvons alors grandir dans l'assurance et la joie que, étant en union et en communion au Fils par le Saint-Esprit, notre foi, notre amour et notre espérance d'aujourd'hui *sont* les marques de notre justification *présente déjà acquise* et seront les marques de notre justification *future*. Elles sont en effet les marques de notre résurrection présente et les prémices de celle à venir.

## Bibliographie

---

- Paul Barnett, *2 Corinthians*, NICNT, Eerdmans, 1997
- G.K. Beale, *A New Testament Biblical Theology*, Apollos, 2011
- P. Berthoud, *En quête de nos origines*, Excelsis, 2008
- Michael Bird, *The Saving Righteousness of God: Studies on Paul, Justification, and the New Perspective*, Paternoster Press, 1 Jan 2007
- F.F. Bruce, *Commentary on Galatians*, NIGTC, Eerdmans, 1982
- Jean Calvin, *Commentaires Bibliques, Le Livre de la Genèse*
- Donald Carson, *The difficult doctrine of the love of God*, Crossway, 2000
- D. Cobb, *L'alliance eschatologique chez les prophètes*, 2012
- D. Cobb, *Reprise des passages d'alliance en Ga 3-4*, 2012
- James G. Dunn, *The Epistle to Galatians*, Hendrickson Publishers, 1993
- Ronald Y.K. Fung, *The Epistle to the Galatians*, NICNT, Eerdmans, 1988
- R. Gaffin Jr, *Resurrection and Redemption*, R&R Publishers, 1978
- S. Gathercole, *The gospel of Paul and the gospel of the kingdom*, in C. Green, *God's power to save: One Gospel for a Complex World?* Apollos, 2006
- Gordon Fee, *God's empowering presence*, Hendrickson Publishers, 1994
- Cheon-Seol Han, *Raised for our Justification*, Uitgeverij Kok-Kampen, 1995
- G. Walter Hansen, *Galatians*, The IVP New Testament Commentary Series, 1994
- Richard B. Hays, "Psalm 143 and the Logic of Romans 3," *Journal of Biblical Literature* 99 (1980): 107-15, reprinted in *The Conversion of the Imagination: Paul as Interpreter of Israel's Scripture*
- Michael Horton, *Does Justification still matter*, <http://www.modernreformation.org/>, (19/10/2012)
- Michael Horton, *The disturbing legacy of Charles Finney*, <http://www.mtio.com/>, (19/10/2012)
- Richard N. Longenecker, *Galatians*, WBC, 1990
- Dieter Lühmann, *Galatians*, A continental commentary, FortPress, 1992

---

<sup>75</sup> 1 Pierre 1 :18-25

<sup>76</sup> Jn 4 :14

John MacArthur, *Ashamed of the Gospel*, Crossway, 2010

Camil Ménard, *L'Esprit de la nouvelle alliance chez Paul*, Bellarmin/Le cerf, 1987

Douglas Moo, *Romans*, NICNT, Eerdmans, 1996

Leon Morris, *Galatians: Paul's charter of Christian freedom*, IVP, 1996

William D. Mounce, *Pastorale Epistles*, WBC, Thomas Nelson Publishers, 2000

J. Piper, *The Justification of God*, Baker, 1993

Daniel G. Powers, *Salvation through participation*, Leiden, 2001

Th. Preiss, *La justification dans la pensée johannique*, in *La vie en Christ* (Coll. Bibliothèque théologique), Neufchatel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1951

H. Ridderbos, *Paul: An outline of his theology*, Eerdmans, 1975

Thomas Schreiner, *Romans*, Baker, 1998

Thomas Schreiner, *Galatians*, Zondervan, 2010

Thomas Schreiner, *Paul: Apostle of God's Glory in Christ, A Pauline Theology*, IVP, 2001

Mark A. Seifried, *Christ, our Righteousness*, NSBT (Apollos), 2000

Philip H. Towner, *The Letters to Timothy And Titus*, NICNT, Eerdmans Publishing, 2006

Geerhardus Vos, *The Pauline Eschatology*, Eerdmans, 1972

N.T. Wright, *The resurrection of the Son of God*, SPCK, 2003